

**ENTENTE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION  
ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (PROVINCE DU QUÉBEC, CANADA) ET  
LA VILLE DE STRASBOURG (FRANCE)**

Convaincues de l'importance des liens unissant les villes dans le processus de rapprochement entre les hommes et pour une meilleure compréhension des cultures et de la diversité,

Considérant que, face aux défis majeurs d'un développement durable et d'une croissance inclusive, l'action concertée et solidaire des gouvernements locaux est une nécessité qui doit se nourrir des liens de plus en plus étroits entre les villes du monde et les grands réseaux qui les rassemblent,

Convaincues que les échanges de bonnes pratiques entre villes permettent d'enrichir les savoir-faire de chacun et de construire des solutions efficaces au bénéfice des citoyens et du territoire,

Considérant les liens d'amitié et de partenariat existant entre la France et le Canada, et particulièrement la Province du Québec, de même que les acquis fructueux de cette coopération dans de nombreux domaines, notamment à travers l'espace de la Francophonie,

Considérant l'existence par ailleurs de nombreuses coopérations entre acteurs locaux strasbourgeois et montréalais, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation,

Considérant enfin les liens de proximité que les villes Strasbourg et Montréal ont noués depuis quelques années, de même que leur volonté commune de les approfondir à travers une coopération décentralisée,

En vertu des compétences qui leur sont reconnues et dans la limite de leurs prérogatives respectives,

**déclarent par la présente**

leur intention d'explorer et de développer des liens de partenariat et de coopération, notamment dans les domaines touchant aux différents aspects du vivre-ensemble, aux mobilités innovantes, à l'entrepreneuriat social, aux technologies médicales et à la nature en ville.

L'objectif partagé est de mettre en œuvre un partenariat concret sur ces questions, en y intégrant tous les acteurs pertinents des deux territoires, notamment des mondes économiques, académiques, culturels et associatifs – en définissant de grands projets prioritaires et en soutenant particulièrement l'innovation, la créativité et la jeunesse.

Outre ces domaines, la coopération entre Strasbourg et Montréal pourrait, d'un commun accord entre les deux villes, être élargie à d'autres thématiques, notamment à la culture et au patrimoine.

À cet effet, les deux villes signeront dans des délais raisonnables, après approbation par leurs organes légaux respectifs, une convention de partenariat pluriannuelle définissant le cadre de la coopération découlant de la présente déclaration d'intention.

Cette convention confortera et renforcera les liens entre Strasbourg et Montréal. Elle donnera à l'ensemble des actions menées conjointement par les deux parties, dans tous les domaines, une cohérence d'ensemble et une unité de méthode.

Déclaration établie en deux exemplaires originaux en langue française.

Signée à Montréal, le 22 juin 2017.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Coderre', written over a horizontal line.

L'honorable Denis Coderre  
Maire de Montréal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Ries', written over a horizontal line.

Monsieur Roland Ries  
Maire de Strasbourg